



JO N° 44 du 28 novembre 2018

DOSSIER N° 168-2018

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

<u>REQUERANT</u>	République et Canton du Jura - ENV Chemin du Bel'Oiseau12 2882 St-Ursanne
<u>AUTEUR DU PROJET</u>	Biotec Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre9, 2800 Delémont
<u>PROJET</u>	Déconstruction d'un seuil sur la Birse afin de rétablir la migration piscicole comprenant la suppression de la totalité de l'ouvrage, y compris les éléments béton situés en berge gauche.
<u>RUE</u>	Route de Courroux
<u>PARCELLE(S)</u>	N° 2209 Surface: 41'610 m2 N° 4173 Surface: 66'876 m2 N° 4200 Surface: 25'520 m2
<u>ZONE DE CONSTRUCTION</u>	ZA : Zone agricole
<u>PLAN SPECIAL</u>	--
<u>LIEU-DIT</u>	Seuil des Rondez

BÂTIMENT N° --

Description: Seuil

DIMENSIONS

Longueur: 20.00 m1

Hauteur: 1.00 m1

Largeur: 30.00 m1

Hauteur totale: 1.00 m1

Remarques: --

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: --

Façades: --

Couleur: --

Couverture: --

CHAUFFAGE --

DEROGATIONS REQUISES art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 28 décembre 2018 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 26 novembre 2018

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS

